

## COMMUNES DE BOULOGNE-SUR-MER ET LE PORTEL

### TRAVAUX DE PROTECTION ANTICORROSION DES PARTIES MÉTALLIQUES DES OUVRAGES DU SITE PORTUAIRE DE BOULOGNE-SUR-MER

---

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral daté du 16 février 2018, une enquête publique relative aux travaux de protection anticorrosion des parties métalliques des ouvrages du site portuaire de BOULOGNE-SUR-MER, aura lieu pendant 31 jours consécutifs, **du lundi 19 mars 2018 au mercredi 18 avril 2018 inclus**. Cette enquête portera sur la demande d'autorisation formulée au titre de la loi sur l'eau (articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement – version en vigueur avant le 1<sup>er</sup> mars 2017) par la Région Hauts-de-France. Elle se déroulera sur le territoire des communes de BOULOGNE-SUR-MER et LE PORTEL. Le siège de l'enquête est fixée en mairie de BOULOGNE-SUR-MER (Place Godefroy de Bouillon- BP 729 – 62321 BOULOGNE-SUR-MER).

Monsieur Jean-Paul DANCOISNE, retraité de la Gendarmerie, est désigné en qualité de commissaire enquêteur chargé de la conduite de cette enquête.

En cas d'empêchement du commissaire enquêteur, le Président du Tribunal Administratif de LILLE ou le conseiller délégué par ses soins ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête. Le public sera informé de ces décisions.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comprenant notamment les informations environnementales, en mairies de BOULOGNE-SUR-MER et LE PORTEL, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public, soit :

– BOULOGNE-SUR-MER : du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 ;

– LE PORTEL : du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ainsi que le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le dossier d'enquête sera également consultable, dans son intégralité, depuis le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais ([www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)), à la rubrique suivante : « Publications / Consultation du public / Enquêtes publiques / Eau / Travaux de protection anticorrosion au site portuaire de BOULOGNE-SUR-MER ».

Enfin, le public pourra consulter le dossier d'enquête depuis un poste informatique mis à sa disposition en préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT/BICUPE/SUP – rue Ferdinand Buisson – 62 020 ARRAS Cedex 9) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire connaître ses observations et propositions :

– soit en les consignant directement sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairies de BOULOGNE-SUR-MER et LE PORTEL ;

– soit en les adressant, par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, en mairie de BOULOGNE-SUR-MER ;

– soit en les adressant, par courrier électronique, au commissaire enquêteur, par le biais du site internet de la préfecture du Pas-de-Calais ([www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)), à la rubrique susvisée, en cliquant sur le bouton « Réagir à cet article ».

Les observations et propositions du public adressées par voie postale et par courrier électronique au commissaire enquêteur ainsi que les observations écrites du public reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences (aux lieux, jours et heures fixés ci-dessous) seront annexées, dans les meilleurs délais, au registre déposé au siège de l'enquête, en mairie de BOULOGNE-SUR-MER et seront consultables sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (rubrique susvisée).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- le lundi 19 mars 2018 de 09h00 à 12h00, en mairie de BOULOGNE-SUR-MER ;
- le vendredi 30 mars 2018 de 13h30 à 16h30, en mairie de LE PORTEL ;
- le samedi 7 avril 2018 de 09h00 à 12h00, en mairie de BOULOGNE-SUR-MER ;
- le mercredi 18 avril 2018 de 14h00 à 17h00, en mairie de LE PORTEL.

Toutes informations techniques sur le projet pourront être demandées à Monsieur Guénolé LAMS / Région Hauts-de-France – DMPL/SGPP - Place de l'Europe – BP451 - 62321 CALAIS Cedex / tél : 03 21 00 68 40 / e-mail : [guenole.lams@hautsdefrance.fr](mailto:guenole.lams@hautsdefrance.fr)

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de quinze jours, à compter de la réception du mémoire en réponse du responsable du projet ou de l'expiration du délai imparti à ce dernier pour le transmettre, pour rendre son rapport relatif au déroulement de l'enquête et énonçant ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserve ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairies de BOULOGNE-SUR-MER et LE PORTEL ainsi qu'en préfecture du Pas-de-Calais pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible, pour la même durée, sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais. Toute personne intéressée pourra en demander communication en s'adressant à la préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT-BICUPE-SUP).

Au terme de l'enquête publique, le Préfet du Pas-de-Calais statuera, par arrêté, sur la demande d'autorisation.